

espaces
naturels
régionaux

Centre régional de
ressources génétiques

SYNDICAT
D'ÉLEVAGE
DU CHEVAL
TRAIT DU NORD



ANNUAIRE des étalons *Trait du Nord*

26^{ÈME}
EDITION
2018





ANNUAIRE des étalons *Trait du Nord*

Le Centre régional de ressources génétiques (Espaces naturels régionaux) et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, vous invitent à découvrir la 26^{ème} édition de l'annuaire des étalons Trait du Nord.

S O M M A I R E

PAGE

Présentation de la race Trait du Nord	3
Le Centre régional de ressources génétiques	4
Le contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »	5
Le Pôle Cheval Trait du Nord	6
Présentation du Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord	7
Rétrospective 2017	8
Carte de localisation des étalons en 2018	10
Liste des étalons approuvés pour 2018	11
Fiches descriptives des étalons	12
Extrait de règlement du Stud-Book du Trait du Nord	37
Faire reproduire mon étalon Trait du Nord	39
Faire enregistrer mon poulain Trait du Nord	40
Reproducteurs d'origine étrangère	41
Vos démarches sanitaires avec le SIRE	42
Liste des adhérents au Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord en 2017	44
Calendrier des concours et manifestations	48

En couverture : HUIB VAN DE ZANDWEG par IWAN VAN AARDENHOF et SYLVA VAN DE ZANDWEG par MELLE VAN HOEVE DE EIK. Champion 2017 des étalons appartenant à Marcel LARIDANS de Coyecques (62).

Présentation de la race

Trait du Nord

Le Trait du Nord est un cheval de grande taille, charpenté, court, puissant, à l'ossature et à la musculature importantes. Sa souplesse et son engagement naturels le font se déplacer avec aisance.



La robe est baie, rouanne, alezane et aubère, parfois gris fer ou noire. La taille au garrot est de 1m65 voire plus, le poids adulte de 1000 kg pour les mâles.

La race a évolué à partir de 1850 pour répondre aux besoins importants en traction animale de l'agriculture, des transports et de l'industrie. Cheval de travail courageux et attentif, la sélection de son caractère se fait naturellement puisque la plupart des poulinières sont encore attelées au collier.

La conduite « au cordeau », particularité locale, demande un apprentissage précoce et patient mais l'éducation du poulain bien faite permet d'envisager tous les travaux de précision au pas ainsi que les efforts de traction de lourdes charges. Quand ce long travail d'apprentissage est effectué correctement, le poulain se prête de bonne grâce aux autres disciplines équestres et travaille à la voix.

Monté ou attelé, ses foulées amples, sa souplesse et son caractère courageux en font un compagnon très agréable.

Le Trait du Nord est un rameau des races de trait Belge et Néerlandaise avec lesquelles il ne formait, il y a 200 ans, qu'une seule race.

Il a également gardé de l'infusion du sang de l'ancien cheval flamand la grande taille et les pieds larges, adaptés aux sols marécageux.

L'avènement de la traction mécanique a d'abord orienté le cheval vers la production de viande, mais aujourd'hui éleveurs et utilisateurs redécouvrent auprès des anciens les aptitudes de leur cheval pour l'attelage et la traction.

ZONE D'ÉLEVAGE ET EFFECTIFS

Les reproducteurs Trait du Nord sont recensés dans le Nord de la France, de la Seine Maritime à l'Ouest jusqu'aux Ardennes à l'Est, en passant par le Boulonnais, l'Artois et la Picardie. Cette zone se prolonge au Sud jusqu'à la région auxoise.

On dénombre environ 200 juments mises à la reproduction en race pure par une centaine d'éleveurs.

Notez bien : les concours spéciaux de la race Trait du Nord se dérouleront au Palais des Grottes de Cambrai les Samedi 21 Juillet 2018 à 14h et Dimanche 22 Juillet 2018 à 9h pour les femelles. Le défilé aura lieu ce même dimanche sur la Grand' Place de Cambrai à 15h. Le Concours des mâles aura lieu le Samedi 6 Octobre 2018 à 9h.

Le Centre régional de ressources génétiques (CRRG)

Depuis sa création en 1985, le CRRG s'attache à conserver, faire vivre et valoriser le patrimoine vivant agricole régional. Avec cette initiative, la région Nord - Pas de Calais a été l'une des premières en France à s'investir de manière durable dans le domaine de la conservation et la valorisation des ressources génétiques domestiques.

Une mission originale d'Espaces naturels régionaux en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur des races locales, du patrimoine fruitier, légumier et céréalié régional.



Un patrimoine domestique exceptionnel

Le Nord-Pas de Calais a toujours été une grande région agricole de polyculture - élevage et de maraîchage. Avec la Picardie, ce caractère se conforte.

Le travail d'inventaire et de collecte engagé depuis 30 ans permis au CRRG de rassembler plus de 1 500 variétés anciennes de fruits et 200 souches locales de plantes potagères. Cette grande diversité se retrouve aussi dans le domaine animal : deux races bovines, deux races de chevaux de trait, une race de mouton et une vingtaine de races avicoles et cunicole dans le berceau de race.



Le CRRG en actions

Il est responsable des **2 collections régionales de variétés anciennes de fruits et légumes**.

Il identifie, caractérise, évalue les meilleures variétés, entretient des programmes d'amélioration et de création variétale, **expérimente, accompagne, relance des filières locales**.

Il collabore dans ses missions avec les structures équivalentes en France et en Belgique et contribue à des programmes mutualisés.

Il participe à l'**animation d'associations de producteurs ou d'éleveurs**, contribue à la gestion génétique des races locales, s'implique dans la **promotion et la valorisation des produits**.

Il informe, sensibilise, transmet ses savoir-faire, mobilise les particuliers et collectivités autour de ces enjeux....

A destination des habitants, il construit et diffuse des **offres de formation, de conseils, de commandes groupées sur les patrimoines fruitier, légumier et animal** dans le programme « Autour du verger, du potager, de la prairie ».

Agissons ensemble pour conserver notre patrimoine régional

Le changement des pratiques agricoles et l'évolution des modes de consommation réduisent fortement la gamme de variétés de fruits et de légumes disponible.

Ils mettent en péril le maintien des productions traditionnelles locales. Il en est de même avec les races régionales dont les effectifs ont subi une baisse dramatique.

Chacun, à son niveau, peut et doit jouer un rôle pour faire vivre ces patrimoines.

Centre régional
de ressources génétiques

Ferme du Héron,
Chemin de la ferme Lenglet,
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
+33 (0)3 20 67 03 51 - Fax : +33 (0)3 20 67 03 37
crrg@enrx.fr
enrx.fr
plantonsledecor.fr



LE CONTRAT D'ÉLEVAGE « MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ »

Une aide majeure pour l'élevage des chevaux Boulonnais et Trait du Nord !

Dans le cadre du Plan de sauvegarde et de valorisation 2011-2014, un dispositif d'encouragements à la naissance et à l'élevage des poulains Boulonnais et Trait du Nord avait été créé en 2010 par la Région Nord-Pas de Calais avec le Syndicat hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord. Il se justifiait par l'évolution préoccupante du nombre de naissances de ces deux races. Ce contrat d'élevage dénommé « **Maintien de la Biodiversité** » avait été adopté également par la Région Picardie en 2012.

En 2015, un bilan des résultats obtenus a été réalisé et a permis de redéfinir un second Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (PSV n°2) pour la période 2015-2018. Ce Plan, signé par la Région Hauts-de-France, l'IFCE les deux syndicats de race et ENRX au titre des activités du CRRG, comporte 3 axes opérationnels qui doivent assurer la pérennité des deux races en favorisant notamment la création de filières économiques de valorisation des chevaux. Le maintien d'un soutien à la production de chevaux, prioritairement aptes au travail, reste indispensable. Pour cela, le Contrat d'élevage « **Maintien de la Biodiversité** » a été conservé et adapté avec mise en application dès 2016. Les évolutions apportées visent à accroître le nombre de naissances de poulains Boulonnais et Trait du Nord et à favoriser la production de chevaux aptes à l'utilisation en encourageant les éleveurs à les débourrer et à mieux les préparer. Ces aides seront versées pour tout poulain né et immatriculé du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Les éleveurs des Hauts-de-France sont en mesure de solliciter 3 primes :

- **à la naissance** : d'un montant de 300 € par poulain né et immatriculé en région Hauts-de-France, issu d'une jument inscrite au programme d'élevage et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race ; une majoration de 200 € est accordée aux poulains Boulonnais dont le coefficient de consanguinité est inférieur ou égal à 6 %.
- **à 2 ans** : d'un montant de 300 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours modèle et allures ou d'utilisation avec une note minimale du jury de 10/20 dans l'année de ses 2 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. La prime est versée au propriétaire du cheval.
- **à 3 ans** : d'un montant de 300 € par cheval, inscrit au programme d'élevage, présenté en concours modèle et allures et majorée de 300 € en concours d'utilisation avec une note minimale du jury de 12/20 dans l'année de ses 3 ans et dont le propriétaire est adhérent au Syndicat de race. Les chevaux présentés uniquement en concours de modèle et allures devront : pour les femelles avoir été saillies, pour les mâles avoir été approuvés. La prime est versée au propriétaire du cheval.

Le demandeur devra compléter avant le 31 décembre de chaque année la demande de primes transmise par l'association nationale de race concernée et répondre de manière fine et exhaustive au formulaire de suivi des chevaux primés dans le cadre de ce contrat sous peine de ne pas percevoir les primes pour l'année considérée.

Les primes seront attribuées selon un ordre défini jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle.

Ce dispositif vient compléter le dispositif européen d'aide aux races menacées tel que défini dans le cadre du Programme Régional de Développement Rural, en particulier sa mesure PRM, dont pourront continuer à bénéficier les éleveurs éligibles. Ce dispositif est soumis au règlement (CE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles et qui fixe un plafond aux aides nationales dont peuvent bénéficier les entreprises agricoles à 15 000 € par périodes de 3 années fiscales glissantes.

La région Hauts-de-France, ainsi que les deux Associations nationales de race, sont très attentives aux résultats obtenus pour la poursuite de ce contrat.

Des informations complémentaires sur l'évolution des races sont disponibles au moyen de l'Observatoire régional des races et des acteurs produit de manière bisannuelle en compilant les données annuelles et téléchargeable à l'adresse suivante : www.enrx.fr/Patrimoine-genetique/Le-patrimoine-animal



espaces
naturels
régionaux

Centre régional de
ressources génétiques



Le Pôle Cheval Trait du Nord

En voie d'installation depuis octobre 2017 à l'Institut de Genech, le Pôle Cheval Trait du Nord s'affirme toujours comme un équipement au service de la race, s'appuyant sur un personnel technique, des chevaux et du matériel en mesure de répondre aux différentes demandes.

Ses missions ont évoluées
et s'orientent de la manière suivante :



- favoriser le développement de la traction animale en accompagnant les collectivités dans leur volonté d'utilisation du cheval de trait ;
- mettre en avant les nouvelles utilisations en termes d'innovation et de recherche ;
- participer comme partenaire du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord à la formation et à l'information des éleveurs, des professionnels et du grand public sur les actions expérimentales valorisant le travail du cheval de trait.



PÔLE CHEVAL TRAIT DU NORD

Institut de Genech
Rue de la Libération
59242 GENECH
Tél. : 06 82 84 54 46
poletraitdunord@orange.fr

Avec l'appui financier de :





Présentation du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord

Le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord est l'Association nationale de Race agréée par décret du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales depuis le 23 avril 2003. C'est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord a pour missions de :

- regrouper les éleveurs et utilisateurs du Trait du Nord et d'en assurer la représentation ;
- siéger à la commission de stud-book du Trait du Nord et d'y déterminer la politique d'amélioration génétique et de sélection de la race ;
- opérer la sélection des équidés au sein des commissions d'examen des reproducteurs ;
- élaborer et conduire, en tant que de besoin, un programme d'élevage ;
- organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race ;
- promouvoir la race.

Les actions menées par le Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord

- Tout au long de l'année, le Syndicat d'élevage participe et organise un certain nombre de manifestations, vous les retrouverez pages 46 et 47 de cet annuaire.
- Le Syndicat d'élevage travaille également à une bonne information de ses adhérents au travers de bulletins d'information, de réunions locales et à thème, ..., et propose également diverses formations (jugement modèle et allures, alimentation, toilettage, présentation en concours, attelage, ...).
- Le Syndicat d'élevage assure la mise en œuvre des mesures du Plan de Sauvegarde et de Valorisation 2015-2018 en synergie avec le Pôle Cheval Trait du Nord et en partenariat avec le Syndicat Hippique Boulonnais.

Le Programme d'élevage

En race Trait du Nord, comme dans de nombreuses autres races de chevaux de trait, la moyenne d'âge des éleveurs est élevée, et leur relève n'est pas toujours assurée. Il paraît donc indispensable de sauvegarder, d'une part, les chevaux, avec le maximum de leur diversité génétique, et d'autre part, le savoir-faire des éleveurs. Ce sont ces éléments qui servent de fil conducteur au programme d'élevage dont les objectifs sont déclinés comme suit :

- conforter et développer les débouchés,
- conserver et sélectionner la race,
- améliorer la communication et la promotion autour de la race.

L'inscription au Programme d'élevage

L'inscription au Programme d'élevage se fait une seule fois dans la vie du cheval et coûte 10 € par individu. Elle est matérialisée par la pose d'un tampon dans le certificat d'origine et l'attribution d'un numéro de stud-book.

Elle permet également de toucher la prime au poulain immatriculé et les primes de maintien de la biodiversité pour les adhérents du Nord - Pas de Calais et de Picardie.

L'adhésion au Syndicat permet également de recevoir l'annuaire des étalons, le bulletin d'information avec l'accès aux diverses actualités, des réductions aux formations, et bien sûr la participation à la vie de l'association. Elle s'élève à 40 € par année civile.

Les adhésions et inscriptions au Programme d'élevage sont à régler par chèque à l'ordre du « Syndicat d'élevage du Cheval Trait du Nord ». Merci de nous préciser vos coordonnées (adresse postale, téléphone, adresse mail).

RETROSPECTIVE 2017

SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD



LES CHAMPIONNES 2017 AU 104^{ème} CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE À CAMBRAI



EMERAUDE DE ST AUBIN par HARDY VAN DE BONEMPOLDER et QUADRILLE DE ST AUBIN par JONAS DU TOUQUET à Yves SPIRIET d'ESCAUTPONT (59), née chez Michel GRAVEZ de ST AUBIN (59) en 2014, saillie cette année par DAAN VAN DE BEEKSEWEG. Championne des Pouliches.



ROMANCE DE LA CRECHE par CASTRO VAN DE ZANDWEG et JOUVENCE TROU BAYARD par COQUIN à Michel MOREAU de BAILLEUL (59), née chez son propriétaire en 2005, suivée d'un poulain mâle de ATOS VALAUDIÈRE, saillie cette année par DAAN VAN DE BEEKSEWEG. Championne des juments.



RIVE DU PAS DE L'AYAU par CASTRO VAN DE ZANDWEG et LAGUNA DES RIEZ par COQUIN à Yves SPIRIET d'ESCAUTPONT (59), née chez son propriétaire en 2005, suivée d'un poulain mâle de DAAN VAN DE BEEKSEWEG, saillie cette année à nouveau par DAAN VAN DE BEEKSEWEG. Rappel de Championnat pour la 2^{ème} année consécutive.



RITA DU SANTERRE par IROS et BIZETTE SANTER par LOUSTIC à Jacqueline LEBRUN d'HARBONNIÈRES (80), née chez sa propriétaire en 2005, remporte pour la 3^{ème} année consécutive le prix de famille avec ses 4 filles BOHÈME DU SANTERRE (par OSCAR DU CHÂTEAU), CALLAS DU SANTERRE (par EVERT VAN'T HOF VAN PIÉMONT), DIVA DU SANTERRE (par QUERCUS DES RECHAUX) et GRACE DU SANTERRE (par DAAN VAN DE BEEKSEWEG).



2017 a encore été un grand cru pour le Trait du Nord ! De nombreux très bons résultats ont rythmés cette année !



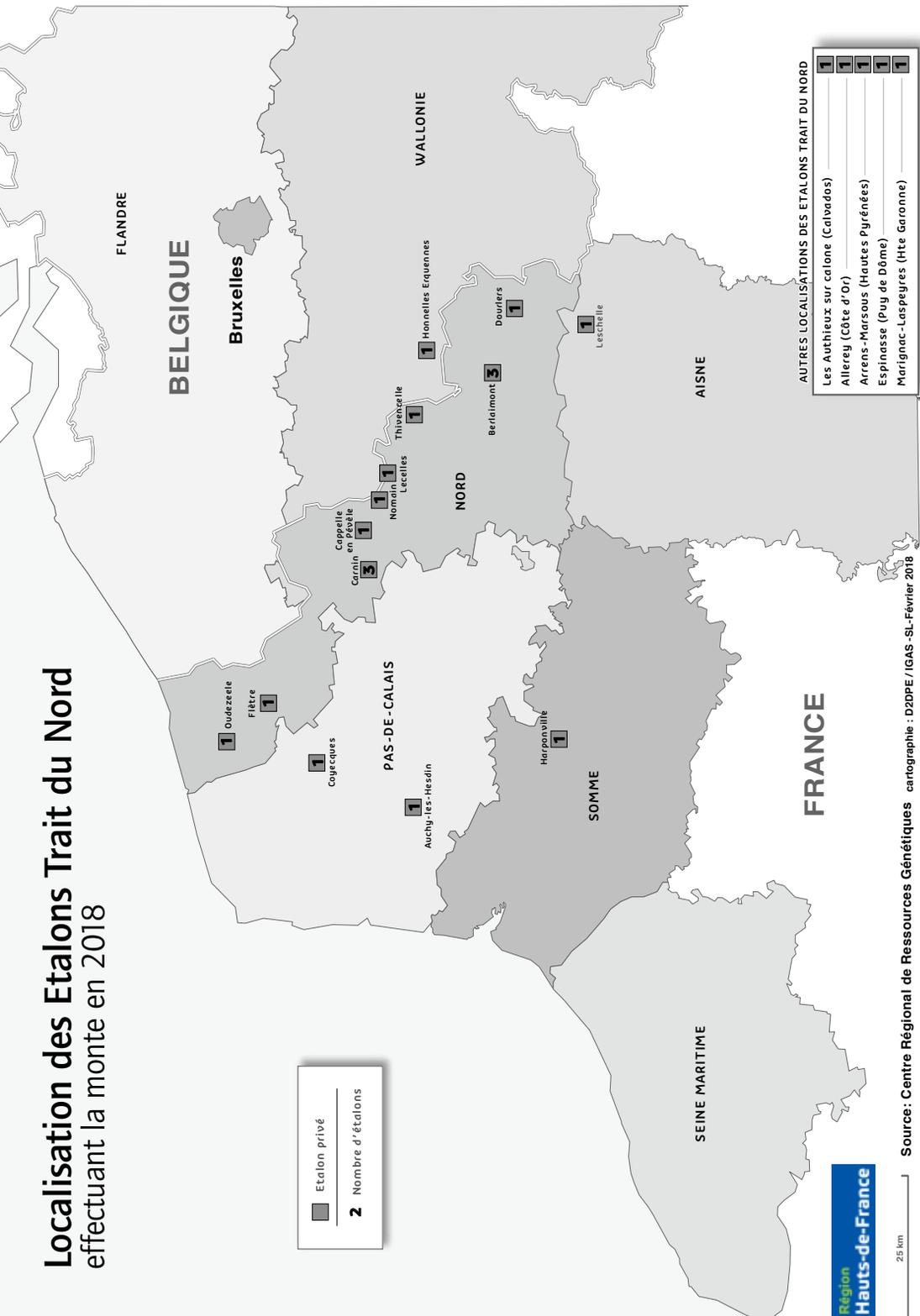
Salon de l'Agriculture : une première place au Trophée Trait d'Avenir pour Vincent DEHEUL et BRUME DU SANTERRE, une quatrième place au Trophée Trait Sportif pour Dylan VALLOIS après une première place à la traction avec BIJOUX DE THOUART (par KIR ROYAL DU HÉRON et ROXANNE DE THOUARS par BLOC VAN DE WAAIENBERG) et DRAGE DE LA DOUANE (par DAAN VAN DE BEEKSEWEG et SOTISE DE LA DOUANE par KIR ROYAL DU HÉRON). L'ensemble de l'équipe Trait du Nord a obtenu la deuxième place au Trophée des races !

Libramont : record battu sur l'épreuve de l'invention du diable par Christian BRECHIGNAC et BIJOUX DE THOUART avec une traction à 1 720 kg ! A noter également la belle 5^{ème} place de Christian BRECHIGNAC et Bernard BAZELIS avec BIJOUX DE THOUART et DRAGE DE LA DOUANE sur le combiné des épreuves en forêt.

Championnat de France de Labour : Jacques ROUSSEL et Michel MOREAU avec ULLA DU BIEZ (par MAX VAN HET HOOGVELDHOFF et ECAILLE DU BIEZ par TAQUIN) et EMIR DU PIEBROUCK (par VERTIGE DU SANTERRE et ULLA DU BIEZ par MAX VAN HET HOOGVELDHOFF) remportent le titre de champions de France toutes catégories !



Localisation des Etalons Trait du Nord effectuant la monte en 2018



AUTRES LOCALISATIONS DES ETALONS TRAIT DU NORD

Les Authieux sur calone (Calvados)	1
Allerey (Côte d'Or)	1
Arrrens-Marsous (Hautes Pyrénées)	1
Espinasse (Puy de Dôme)	1
Marignac-Laspeyres (Hte Garonne)	1

Source : Centre Régional de Ressources Génétiques cartographie : D2DPE / IGAS - SL-Février 2018



Les 24 étalons approuvés pour 2018

NOM	PROPRIÉTAIRE	VILLE	PAGE
ATOS VALAUDIERE	VANGENEBERG GENEVIEVE	LECELLES (59)	12
BARON VAN DEN HOORN*	DRUET GUY	MARIGNAC LASPEYRES (31)	13
CACHOU DU ROSEAU	EARL DU BLANC BALLOT	CAPPELLE EN PEVELE (59)	14
CARL DE BAUDE*	VANVOOREN ANNE-MARIE	BERLAIMONT (59)	15
CESAR DE LA VALAUDIER	PRUVOST ALAIN ET PIERRE	AUCHY LES HESDIN (62)	16
CHARMEUR D'AOUSSIOUS*	LACOSTE ANDRÉ	ARRENS MARSOUS (65)	17
CORSAIRE D'AYMERIES	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	18
DAAN VAN DE BEEKSEWEG*	SYNDICAT D'ELEVAGE DU CHEVAL TRAIT DU NORD	GENECH (59)	19
DARTOS PÉVÉLOIS	GRIFFARD MICHEL	CYSOING (59)	20
EMIR DU MARAIS	ROUFFELAERS LUDOVIC	OUDEZEELE (59)	21
EROS DES CUEILLIS*	CONTESSÉ CYRIL	DOURLERS (59)	22
EVERT VAN'T HOF VAN PIEMONT	BEZE PATRICK	SAINT-PYTHON (59)	23
FREEMAN DE BAUDE*	VANVOOREN ANNE-MARIE	BERLAIMONT (59)	24
HARDY VAN DE BONEMPOLDER*	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	25
HUIB VAN DE ZANDWEG*	LARIDANS MARCEL	COYECQUES (62)	26
JONAS VAN LUCHTEREN*	BIZOUARD FLORIAN	ALLEREY (21)	27
MARCO VAN ALEBLOK*	VANVOOREN ANNE-MARIE	BERLAIMONT (59)	28
MISTRAL VAN HET RIJKELHOF*	POUILLE HEUGHEBAERT ARLETTE	HONNELLES ERQUENNES (BE)	29
QUAZAR DE MONCHY*	GOBILLOT SANDRINE	LES AUTHIEUX SUR CALONNE (14)	30
QUERCUS DES RECHAUX	MORTELECQUE LUDOVIK	CARNIN (59)	31
QUILÈS DU TOUQUET	GOURSONNET JACQUES	ESPINASSE (63)	32
ROMÉO DU ROSEAU	COPIN DOMINIQUE	LE NOUVION EN THIERACHE (02)	33
UNIQUE VAN HET HERMESHOF*	GODIN RAYM. ET J. CHRISTOPHE	THIVENCELLE (59)	34
VULPIN 6*	BEUGEOIS DOMINIQUE	HARPONVILLE (80)	35

NOUVEAUTÉ :

POUR CHAQUE ÉTALON, VOUS TROUVEREZ LA NOTE OBTENUE LORS DE SON APPROBATION, DÉFINITIVE POUR LES ÉTALONS ÂGÉS D'AU MOINS 5 ANS, AINSI QUE L'ANNÉE D'OBTENTION DE CETTE NOTE. POUR LES ÉTALONS APPROUVÉS AVANT 2012, LA NOTE A ÉTÉ ATTRIBUÉE SUR BASE DE L'ANCIENNE GRILLE QUI TOTALISAIT UN RÉSULTAT SUR 30 POINTS.

* FACTEUR DE TRAIT DU NORD

ATOS VALAUDIERE

N° STUDBOOK : 1918 C

NOTE D'APPROBATION : 38

ANNÉE D'OBTENTION : 2014

NAISSEUR : DEMEURE Claude
à ST RÉMY DU NORD (59)

PROPRIÉTAIRE : VANGENEBERG Geneviève
340 rue des Bauduins
59226 LECELLES
Tél. : 03 27 48 01 80



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2010

TAILLE : 1,83 m

ROBE : Noir

CHAMPION 2014

BRUTUS VAN KOLHOL	BRAS VAN KOLHOL	EMIR VAN WAARDZICHT
		DIANA VAN'T BROEK
	KELLY VAN DE MIRZAOEVE	ARUAL VAN HOEVE DE EIK
		NERA VAN HAZELBEEK
REGINE VALAUDIERE	BLOC VAN DE WAAIENBERG	JIM VAN NIESENHOF
		TOSCA VAN DE WAAIENBERG
	VANILLE	SOUVENIR VAN BOEKEL
		DALIDA VAN'T FRUITHOF

BARON VAN DEN HOORN

N° STUDBOOK : 1866 C

NOTE D'APPROBATION : 22,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2009

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : R. VAN DIERENDONK, MOERKERKE (BE)

PROPRIÉTAIRE : DRUET Guy

599 Route du Fréchet

31220 MARIGNAC LASPEYRES

Tél. : 06 42 85 87 94



Photo 2010

DATE DE NAISSANCE : 2005

TAILLE : 1,73 m

ROBE : Bai

BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN DEN OUDENBOS
		VERA VAN NIESENHOF
	BABET VAN STUYVENBERG	CONSTAND VAN ST MARTENS
		MIRANDA VAN'T KRAAYENHOF
BARONES VAN DEN HOORN	BARRON VAN OP DEN DLJK	HARDI VAN DE ROOKER
		NINA VAN DE MEIBOOM
	LADY VAN ST PIETERS	WISKY DE LEFFINGE
		MIRA VAN DE HELLEHOEK

CACHOU DU ROSEAU

NOTE D'APPROBATION : 37,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2016

NAISSEUR : EARL DU BLANC BALLOT

PROPRIÉTAIRE : EARL DU BLANC BALLOT

4 rue d'Huquinville

59242 CAPPELLE EN PÉVÈLE

Tél : 03 20 59 33 36

A PARTICIPÉ AUX CONCOURS D'UTILISATION



Photo 2016

DATE DE NAISSANCE : 2012

TAILLE : 1,83 m

ROBE : Noir

DAAN VAN DE BEEKSEWEG	SIDONIUS VAN'T ZAND	IWAN VAN AARDENHOF
	SABINE VAN DE LINGE	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE
NINA DU ROSEAU	COQUIN	NICO UIT DE BREDEWEG
		SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT
	FANY DU ROSEAU	JUNIOR VAN DE LANSHOEVE
		VERA VAN DE LINDEHOEF
		TAQUIN
		MAZETTE

CARL DE BAUDE

N° STUDBOOK : 1952 C

NOTE D'APPROBATION : 35

ANNÉE D'OBTENTION : 2016

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : MASSON Françoise à VITTEAUX (21)

PROPRIÉTAIRE : VANVOOREN Anne-Marie

2 chemin des vigneron

59145 BERLAIMONT

Tél : 03 27 62 74 80 - 06 24 40 18 44



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2012

TAILLE : 1,75 m

ROBE : Rouan

ARNO VAN DE HEIRHOEVE	POL VAN HANSEVELDE	JIM VAN NIESENHOF
		CARO
	ROZALIE VAN HOOGBEEMD	LARS VAN DE SMIDSE
		JULIA VAN HOOGBEEMD
SERVANE DE BAUDE	NAPOLEON DE POSANGE	MIK VAN DE KAPELHOEVE
		CHICANE
	IDOLE	DONALD
		RITA

CÉSAR DE LA VALAUDIER

N° STUDBOOK : 1938 C

NOTE D'APPROBATION : 38

ANNÉE D'OBTENTION : 2016

NAISSEUR : DEMEURE Claude à ST RÉMY DU NORD (59)

PROPRIÉTAIRE : PRUVOST Alain et Pierre

27 rue de Montigny

62770 AUCHY LES HESDIN

Tél. : 06 70 32 88 55



Photo 2016

DATE DE NAISSANCE : 2012

TAILLE : 1,79 m

ROBE : Gris Fer

CHAMPION 2016

SECRET	BARON DE LA FONTAINE	FISTON DU SEIGNEUR
	NESS DE LATAULE	BERTIL DE LA FONTAINE
HERCULE DU TOUQUET		
CHIPIE LAIGNY		
REGINE VALAUDIERE	BLOC VAN DE WAAIENBERG	JIM VAN NIESENHOF
		TOSCA VAN DE WAAIENBERG
	VANILLE	SOUVENIR VAN BOEKEL
		DALIDA VAN'T FRUITHOF

CHARMEUR D'AOUSSIOUS

N° STUDBOOK : 1960 C

NOTE D'APPROBATION : 36

ANNÉE D'OBTENTION : 2017

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : LACOSTE André à ARRENS MARSOUS (65)

PROPRIÉTAIRE : LACOSTE André

9 rue d'Aoussious

65400 ARRENS MARSOUS

Tél : 05 62 97 14 40



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2012 TAILLE : 1,72 m ROBE : Rouan

TARLO D'AOUSSIOUS	HERMES DE ST REMY	NICO VAN BRANDEVOORT
		PRINCESSE DU MARAIS
	HEIDI D'OOSTHOF	JUNIOR VAN OVERMERE
		AZUR D'OOSTHOF
VERONA VAN HET LAERHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		BABET VAN STUYVENBERG
	TOSCA VAN DE WAAIENBERG	HARDI
		FANNY VAN DE CLEMSEHOEK

CORSAIRE D'AYMERIES

N° STUDBOOK : 1942 C

NOTE D'APPROBATION : 35,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2016

NAISSEUR : VANVOOREN Anne-Marie à BERLAIMONT (59)

PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik

7bis rue de Camphin

59112 CARNIN

Tél. : 06 23 90 56 71

A PARTICIPÉ AUX CONCOURS D'UTILISATION



Photo 2016

DATE DE NAISSANCE : 2012

TAILLE : 1,73 m

ROBE : Gris Fer

SECRET	BARON DE LA FONTAINE	FISTON DU SEIGNEUR
		BERTIL DE LA FONTAINE
	NESS DE LATAULE	HERCULE DU TOUQUET
MARQUISE DU BOSQUET	IGOR DE ST REMY	CHIPIE LAIGNY
		URA
	VANILLE	BABETTE
		SOUVENIR VAN BOEKEL
		DALIDA VAN'T FRUITHOF

DAAN VAN DE BEEKSEWEG

N° STUDBOOK : 1872 C

NOTE D'APPROBATION : 24,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2010

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : W.G.J. Vos en Zn., AT WEHL (Gld.)

PROPRIÉTAIRE : SYNDICAT D'ELEVAGE

DU CHEVAL TRAIT DU NORD - GENECH (59)

En station : HOUVENAGEL Jean-Sébastien

2065 route du Mont des Cats - 59276 FLETRE

Tél. : 06 70 56 06 77



DISPONIBLE EN INSÉMINATION CONGELÉE



Photo 2012

DATE DE NAISSANCE : 2006

TAILLE : 1,75 m

ROBE : Rouan

CHAMPION 2012

SIDONIUS VAN'T ZAND	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE
		GUIDE VAN ARCHEM
SABINE VAN DE LINGE	NICO UIT DE BREDEWEG	VERA VAN DE RINKEPAS
		EMIR VAN WAARDZICHT
		DESIREE UIT DE BREDEWEG
	SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT	JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE
		FRANCIEN VAN STRATEN

DARTOS PÉVÈLOIS

N° STUDBOOK : 1954 C

NOTE D'APPROBATION : 40

ANNÉE D'OBTENTION : 2017

NAISSEUR : GRIFFARD Michel

PROPRIÉTAIRE : GRIFFARD Michel - CYSOING (59)

En station : CAULIER Claudie

18, rue de Lannay

59310 NOMAIN

Tél. : 06 70 31 58 47

A PARTICIPÉ AUX CONCOURS D'UTILISATION



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2013

TAILLE : 1,78 m

ROBE : Bai

DAAN VAN DE BEEKSEWEG	SIDONIUS VAN'T ZAND	IWAN VAN AARDENHOF
	SABINE VAN DE LINGE	ELVIRA VAN HET KRUISSEWEGJE
JEMICA DU BEAU PAYS	COQUIN	NICO UIT DE BREDEWEG
		SANDRA VAN HOEVE LAGEREIJT
	VIOLETTE	JUNIOR VAN DE LANSHOEVE
		VERA VAN DE LINDEHOEF
		RADONIS
		QUETEUSE

EMIR DU MARAIS

N° STUDBOOK : 1958 C

NOTE D'APPROBATION : 35,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2017

NAISSEUR : LELIEVRE GILLES À MOULLE (62)

PROPRIÉTAIRE : ROUFFELAERS Ludovic

1508 rue de Wylder

59670 OUDEZEELE

Tél : 06 11 61 58 10



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2014

TAILLE : 1,71 m

ROBE : Bai

VERTIGE DU SANTERRE	OSCAR DU CHATEAU	HARDI
		BETSY
	NINA VAN HALWEG	IGOR VAN GAASBEEK
		MIE VAN HALFWEG
ULVINA	FARAO VAN DE HEIKANT	MARCO VAN DE HEIRHOEVE
		FABELLA D'OPBRAKEL
	NOISETTE 146	COQUIN
		DUCHESSE

ÉROS DES CUEILLIS

N° STUDBOOK : 1962 C

NOTE D'APPROBATION : 35

ANNÉE D'OBTENTION : 2017

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : GUYOLLOT Romaric à SAINTS EN PUISAYE (89)

PROPRIÉTAIRE : CONTESSE Cyril

9 rue de la Cure

59440 DOURLERS

Tél. : 06 37 99 51 04



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2014

TAILLE : 1,77 m

ROBE : Aubère

VINO VAN DE PAARDEHOEVE	IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG
	SARA VAN DE BOUWHOEVE	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE
PRALINE 59		ISIDORE VAN DEN HAGELBERG
	LIEN VAN TERSAET	
	EMIR D'OOSTHOF	VAN GOGH
	UKRAINE	VENUS D'OOSTHOF
KASSEL		
	QUINBY	

EVERT VAN'T HOF VAN PIEMONT

N° STUDBOOK : 1844 C

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VAN LANDSCHOOT Luc à VEURNE (BE)

PROPRIÉTAIRE : PATRICK BEZE

LA FORGE - 4 RUE D'HAUSSY

59730 SAINT PYTHON

Tél. : 06 20 69 65 77



Photo 2016

DATE DE NAISSANCE : 2005

TAILLE : 1,71 m

ROBE : Alezan

PASCAL VAN DE VARSELRING	COEN VAN DE RIJKSWEGEN	CHARMEUR VAN DE PAASHOEF
		SANDRA VAN DE BORGMEREN
	YLGA VAN DE VARSELRING	SIMON UIT DE VINKENPEEL
		IRENE VAN VLUCHTENBURG
IRIS VAN'T HOF VAN PIEMONT	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT	ENSOR D'ELEWIJT
		HELLEN D'ELEWIJT
	FREYA VAN'T HOF VAN PIEMONT	MAX VAN'T LENZENBOS
		BARONNE DE WIMBOSTECK

FREEMAN DE BAUDE

N° STUDBOOK : 1964 C

NOTE D'APPROBATION : 35,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2017

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : MASSON Françoise à VITTEAUX (21)

PROPRIÉTAIRE : VANVOOREN Anne-Marie

2 Chemin des Vignerons

59145 BERLAIMONT

Tél. : 03 27 62 74 80 - 06 24 40 18 44



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2014

TAILLE : 1,74 m

ROBE : Bai

PICSOU DU VAL	KIWI DU CHEVAL BLANC	FAVORI DU PARADIS
		FATNACHEVALBLAN
	GOZO DU VAL	ACTEUR PIENNES
		UNE DU VAL
APACHE DE BAUDE	ZJEEN VAN'T COSTERSHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF
		ERIKA VAN DE NOORDVAART
	SERVANE DE BAUDE	NAPOLEON DE POSANGE ou MIK VAN DE KAPELHOEVE
		IDOLE

HARDY VAN DE BONEMPOLDER

N° STUDBOOK : 1910C

NOTE D'APPROBATION : 24

ANNÉE D'OBTENTION : 2011

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VERSYCK Ides à LISSEWEG-BRUGGE (BE)

PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik

7bis rue de Camphin

59112 CARNIN

Tél. : 06 23 90 56 71



Photo 2016

DATE DE NAISSANCE : 2005

TAILLE : 1,80 m

ROBE : Alezan

COEN VAN DE RIJKSWEGEN	CHARMEUR VAN DE PAASHOEF	BARRIE VAN DE SMIDSE
		ANJA VAN DE PAASHOEF
	SANDRA VAN DE BORGMEREN	DORIS VAN DE BOLMAN
		ROLANDA VAN ANDEREN
EMMA VAN DE BONEMPOLDER	CLAIRON VAN'T GROOTHOF	ARCO VAN DE SCHAIJKSEHOEK
		JOKE VAN HET GROOTHOF
	MIEK VAN DE GROENE VOETWEG	GUIDO VAN KASTEREN
		KAROLIN VAN DE ZILTEDREEF

HUIB VAN DE ZANDWEG

N° STUDBOOK : 1940 C

NOTE D'APPROBATION : 38

ANNÉE D'OBTENTION : 2016

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : KOOLS H. en Zn., RIEL (NL)

PROPRIÉTAIRE : LARIDANS Marcel

15 rue principale

62560 COYECQUES

Tél : 03 21 95 54 11



Photo 2017

DATE DE NAISSANCE : 2012

TAILLE : 1,81 m

ROBE : Rouan

CHAMPION 2017

IWAN VAN AARDENHOF	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT
	ERICA VAN DE KLAVERHOEVE	SANDRA VAN DEN HOUWENBERG
	MELLE VAN HOEVE DE EIK	MARCO VAN DE NOORWEGSEKAAI
SYLVA VAN DE ZANDWEG	ELVERA VAN DE ZANDWEG	HELMA VAN DE HEIHOEF
		STAR VAN DE SMIDSE
		NORMA VAN ETTELGEM
		TONIC VAN'T BLOEMENHOF
		VERA VAN DEN AMER

JONAS VAN LUCHTEREN

N° STUDBOOK : 1930 C

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VAN DOORSELAERE Stal, DRONGEN (BE)

PROPRIÉTAIRE : BIZOUARD Florian

Huilly

21230 ALLEREY

Tél : 06 43 71 89 35



Photo 2009

DATE DE NAISSANCE : 2008

TAILLE : 1,70 m

ROBE : Rouan

POL VAN HANSEVELDE	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN DEN OUDENBOS
	CARO	VERA VAN NIESENHOF
		BUFFALO VAN'T ZWALUWNEST
AGRI-ANNE VAN LUCHTEREN	LARS VAN DE SMIDSE	ISAURA D'EXAERDE
		ARUAL VAN HOEVE DE EIK
	AGRILEENE VAN DE HEIRHOEVE	DINA VAN HET ZWALUWNEST
		DORUS D'OPBRAKEL
		AGRICOLE VAN'T ZOUTE

MARCO VAN ALEBLOK

N° STUDBOOK : 1902C

NOTE D'APPROBATION : 22

ANNÉE D'OBTENTION : 2011

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : VAN HERCK Ernest (BE)

PROPRIÉTAIRE : VANVOOREN Anne-Marie

2 chemin des vigneron

59145 BERLAIMONT

Tél : 03 27 62 74 80 - 06 24 40 18 44



Photo 2013

DATE DE NAISSANCE : 2007

TAILLE : 1,73 m

ROBE : Bai

BART VAN VELZEN	ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT
		MARSCHA UIT DE GAARHOEK
	VERA VAN VELZEN	AVENIR VAN DE KANNELUST
		BIANCA VAN VELZEN
BETTI VAN MISPELDONCK	DORUS VAN'T DRIESVELD	KARLO VAN DE VIERSTRAAT
		GWENDOLINE
	JEANNE VAN DRY GOTEN	CASTOR VAN INJER
		MINA VAN DRY GOTEN

MISTRAL VAN HET RIJKELHOF

N° STUD BOOK : 1934 C

NOTE D'APPROBATION : 35

ANNÉE D'OBTENTION : 2014

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : SMEERS Max en Nico, BRUSTEM - ST TRUIDEN (BE)

PROPRIÉTAIRE : POUILLE HEUGHEBAERT Arlette
Place du Joncquois, 8
7387 HONNELLES ERQUENNES (BE)
Tél : 00 32 65 65 51 41



Photo 2014

DATE DE NAISSANCE : 2009

TAILLE : 1,76 m

ROBE : Rouan

TIJN VAN DE Vliegert	FLORIAN VAN'T RIETENHOF	ENSOR D'ELEWIJT
	LISSAN VAN DE Vliegert	ASTER VAN DEN OUDENBOS
		UDO VAN DEN HOUWENBERG
ELS VAN DE BROEKWINNING	ISIDORE VAN DEN HAGELBERG	KRISTEL VAN HOOGDONK
		GOLIATH
	IMELDA VAN DE REITE	NICOLE VAN REIGERSBOSCH
		MARCO VAN DE BERGSE HOEVE
		INGRID VAN DE CLEMSEHOEK

QUAZAR DE MONCHY

N° STUDBOOK : 1854 C

NOTE D'APPROBATION : 21,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2010

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : DECAYEUX - WABBES Julie
à NEUVILLE PRÉS SEES (61)

PROPRIÉTAIRE : GOBILLOT Sandrine
750 Chemin de la Rillegatte
14130 LES AUTHIEUX-SUR-CALONE
Tél : 02 31 64 05 65 - 06 68 23 26 25



Photo 2013

DATE DE NAISSANCE : 2004

TAILLE : 1,67 m

ROBE : Bai

CASTRO VAN DE ZANDWEG	UDO VAN DEN HOUWENBERG	UDO VAN BRANDEVOORT
		SANDRA VAN DE HOUWENBERG
	MIRA DE TERFOSSE	BRUNO VAN STAPPERSHOF
DALMA VAN DE KYMMELSHOF	JARNO VAN DE PEELSTRAAT	DALLY VAN'T KAPELHOF
		BARRON VAN OP DEN DIJK
	DEZIEREE VAN DE KYMMELSHOF	EVELIEN VAN DE PEELSTRAAT
		DORIS VAN DE BOLMAN
		DESY

QUERCUS DES RECHAUX

N° STUDBOOK : 1882 C



NAISSEUR : PIAGET Philippe à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS (89)
PROPRIÉTAIRE : MORTELECQUE Ludovik
 7bis rue de Camphin
 59112 CARNIN
 Tél. : 06 23 90 56 71



Photo 2016

DATE DE NAISSANCE : 2004

TAILLE : 1,83 m

ROBE : Rouan

BERT VAN DE VELKANT	CHARMEUR VAN DE PAASHOEF	BARRIE VAN DE SMIDSE
		ANJA VAN DE PAASHOEF
	BETSY VAN'T OUDE BOSCH	TOM VAN DE REEP
LADY D'OOSTHOF		ANNEKE VAN'T GROENENBROEK
	HARDI	BRUNO VAN DE MERODEDREEF
		AGRICOLE VAN'T ZOUTE
	BELLA VAN DE HOENDERS	ELIAS VAN'T RONDE HO
		MINA VAN HET GROENE H

QUILES DU TOUQUET

N° STUDBOOK : 1822C

NOTE D'APPROBATION : 22,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2008

NAISSEUR : BENAULT Bernadette à NIEPPE (59)

PROPRIÉTAIRE : GOURSONNET Jacques

Le Bourg

63390 ESPINASSE

Tél : 04 73 85 84 50 - 06 89 23 02 84



Photo 2006

DATE DE NAISSANCE : 2004

TAILLE : 1,64 m

ROBE : Rouan

LUTTEUR DU TOUQUET	COQUIN	JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE
		VERA VAN DE LINDEHOEF
	CARLA TOUQUET	SOSTHEME
		LINDA DU CALVAIRE
DUCHESSÉ	URANUS	TOM DU PREA
		ROXANE DE SAILLY
	ULLAH	QUITUS
		GLOIRE DES PRES

ROMEO DU ROSEAU

N° STUDBOOK : 1840 C

NOTE D'APPROBATION : 23,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2009

NAISSEUR : LEMAIRE Claude à CAPPELLE EN PEVELE (59)

PROPRIÉTAIRE : COPIN Dominique

LE NOUVION EN THIERACHE (02)

En Station : 1 Voie Caillou

02170 LESCHELLE

Tél. : 06 83 88 65 96



Photo 2010

DATE DE NAISSANCE : 2005

TAILLE : 1,72 m

ROBE : Bai

BLOC VAN DE WAAIENBERG	JIM VAN NIESENHOF	JIM VAN DEN OUDENBOS
		VERA VAN NIESENHOF
	TOSCA VAN DE WAAIENBERG	HARDI
		FANNY VAN DE CLEMSBROEK
KELLY DU ROSEAU	COQUIN	JUNIOR VAN DE LANDSHOEVE
		VERA VAN DE LINDEHOEF
	FANY DU ROSEAU	TAQUIN
		MAZETTE

UNIQUE VAN HET HERMESHOF

N° STUDBOOK : 1946 C

NOTE D'APPROBATION : 37,5

ANNÉE D'OBTENTION : 2015

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : HENCKENS-GEUSENS Nico, MAASEIK (BE)

PROPRIÉTAIRE : GODIN Raymond et Jean-Christophe

26 rue de Saint Aybert

59163 THIVENCELLE

Tél. : 06 26 88 42 67



Photo 2015

DATE DE NAISSANCE : 2006

TAILLE : 1,77 m

ROBE : Bai

CHAMPION 2015

ULTIMO	UDO VAN BRANDEVOORT	JUNIOR VAN HET HOOGHOF
		VERA VAN POPKENSBURG
	MARSCHA UIT DE GAARHOEK	HARM VAN DE OUDERIJNSTRAAT
		ZINA VAN WAARDE
HANNE VAN HET HERMESHOF	CALYPSO VAN'T HOF TER BREMPT	ENSOR D'ELEWIJT
		HELLEN D'ELEWIJT
	OLGA VAN HET HERMESHOF	PRINS VAN'T BLOEMENDAL
		BLANCHE VAN HET HERMESHOF

VULPIN 6

N° STUDBOOK : 1932 C

NOTE D'APPROBATION : 35

ANNÉE D'OBTENTION : 2013

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

NAISSEUR : Earl DUPAQUIER - POSANGES (21)

PROPRIÉTAIRE : BEAUGEOIS Dominique

4 rue de Warloy Baillon

80560 HARPONVILLE

Tél : 03 22 76 42 51



Photo 2013

DATE DE NAISSANCE : 2009

TAILLE : 1,68 m

ROBE : Bai

ZJEEN VAN'T COSTERSHOF	BUFFALO VAN'T CAMILLENHOF	JIM VAN NIESENHOF
		BABET VAN STUYVENBERG
	ERIKA VAN DE NOORDVAART	BRUNO VAN OP DEN DIJK
FANNY		
ORLETTE	MIK VAN DE KAPELHOEVE	STAR VAN'T BLOEMENHOF
		MYRTHE VAN DE VLIERSTEEG
	LINETTE 41	TAIS TOI DU BOURBEAU
		FLEUR DE MAI

EXTRAIT DU REGLEMENT DU STUD-BOOK DU *Trait du Nord*

Règlement approuvé le 16 Décembre 2014



ARTICLE 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au stud-book du Trait du Nord ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du stud-book et approuvé par le ministre chargé de l'agriculture après avis de la commission du livre généalogique. L'établissement public « Institut français du cheval et de l'équitation » (IFCE) est chargé de son application.

ARTICLE 2

Le stud-book du Trait du Nord comprend :

- 1) Un répertoire des étalons approuvés pour produire dans la race.
- 2) Un répertoire des juments pouvant produire dans la race.
- 3) Un répertoire des poulains inscrits à la naissance au stud-book de la race.
- 4) Un répertoire des animaux inscrits à titre initial.
- 5) Une liste des naisseurs de chevaux Trait du Nord.

Lors de l'édition périodique du stud-book, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au stud-book dans la période de référence.

ARTICLE 3

Sont seuls admis à porter l'appellation Trait du Nord les animaux inscrits au stud-book du Trait du Nord.

ARTICLE 4

Les inscriptions au stud-book du Trait du Nord se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

ARTICLE 5

INSCRIPTION AU TITRE DE L'ASCENDANCE

- 1) Sont inscrits automatiquement à la naissance au titre de l'ascendance les produits nés en France :
- a) issus d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon approuvé ;
 - b) ayant été déclarés à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent leur naissance ;
 - c) ayant eu leur signalement relevé sous la mère avant le sevrage et avant le 31 décembre de l'année de naissance par un identificateur habilité ;
 - d) ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « C » en 2013 ;
 - e) immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation ;
 - f) dont le père est approuvé pour la production en Trait du Nord suivant les conditions fixées aux articles 10 et 11 du présent règlement ;
 - g) dont la mère, âgée d'au moins 3 ans au moment de la saillie est inscrite au stud-book du Trait du Nord.
- 2) Sont également inscrits les produits qui répondent aux conditions a) b) d) e) f) et g) ci-dessus, qui ont été identifiés initialement par des boucles auriculaires, issus de reproducteurs Trait du Nord, après contrôle de filiation, signalement et pose d'un transpondeur.

ARTICLE 6

INSCRIPTION À TITRE INITIAL

Animaux pouvant être concernés

Les animaux âgés d'au moins deux ans dont 3 grands-parents sur 4 sont inscrits au stud-book du Trait du Nord et portant la seule appellation « Trait » ou « origine constatée » non inscriptibles au titre de l'ascendance à l'un des stud-books français d'une autre race de trait.

Procédure d'inscription

Le propriétaire doit faire la demande d'inscription au Syndicat d'élevage du cheval de Trait du Nord. L'animal doit être présenté à la commission nationale d'approbation dans les conditions fixées par elle. La commission nationale d'approbation se prononce sans appel sur l'inscription à titre initial. Elle transmet le procès-verbal d'inscription au SIRE qui inscrit les animaux au stud-book Trait du Nord. La commission nationale d'approbation inscrit au stud-book du Trait du Nord les animaux qui sont conformes au standard de la race. Les animaux inscrits à titre initial peuvent être marqués (marque au fer) le jour de leur inscription. Il est fait mention de leur inscription au stud-book sur leur document d'identification et auprès du fichier central des équidés.

ARTICLE 7

FACTEUR DE TRAIT DU NORD

Les reproducteurs inscrits à un stud-book reconnu du cheval Auxois, du Trait Ardennais, du Trait Belge, ou du Trait Néerlandais portant l'appellation « origine étrangère », peuvent être admis au stud-book du Trait du Nord comme facteurs de Trait du Nord après examen de la commission nationale d'approbation et sur proposition de la commission du stud-book. S'ils sont importés en France, le propriétaire doit, avant examen par la commission nationale d'approbation, adresser à l'IFCE un dossier comprenant :

- l'original du certificat d'origine et d'inscription du stud-book étranger incluant un signalement graphique et le pedigree sur trois générations ;
- la traduction officielle de ce document si nécessaire, en particulier du signalement de l'animal ;
- le typage ADN de l'animal ;
- une déclaration sur l'honneur de propriété ;
- un chèque correspondant aux frais d'instruction du dossier.

FAIRE REPRODUIRE MON ÉTALON *Trait du Nord*

Pour faire reproduire un étalon Trait du Nord, il doit avoir été préalablement approuvé lors du concours des étalons courant octobre, ou lors de la marque complémentaire. Il doit également avoir un typage ADN (prise de sang).



L'éta lonnier qui souhaite faire reproduire son étalon doit ensuite obtenir un carnet de saillie. Pour cela, il doit compléter un formulaire de demande de carnet de saillie. Ce formulaire est à demander auprès du SIRE - 0811 90 21 31, ou à télécharger sur le site www.ifce.fr, rubrique SIRE et démarches.

Depuis 2016, la demande de cartes de saillies et la gestion de ces cartes peuvent désormais être réalisées en ligne sur le site www.ifce.fr. Attention, si vous choisissez ce mode de gestion, pensez à informer vos clients qu'ils devront réaliser eux-mêmes

leur déclaration de naissance ! Le carnet de saillie est désormais payant : de 22 € pour une démarche totalement dématérialisée à 40 € pour une démarche entièrement « papier ».

DÉMARCHE PAPIER (Chaque carte de saillie comporte 3 feuillets) :

- **La déclaration de premier saut (DPS) :** elle est à compléter par l'éta lonnier lors de la première présentation de la jument à l'éta lon. Elle est ensuite à envoyer au SIRE dans les **15 jours suivant le premier saut** (que la jument soit pleine ou non). L'éta lonnier doit y noter le résultat de la saillie de l'année précédente. Si la jument est suitée, il doit faire la déclaration de naissance (prévue au dos de la DPS) et préciser l'identificateur choisi par l'éleveur (vétérinaire habilité ou agent de l'IFCE). **ATTENTION : si l'identificateur choisi est l'agent de l'IFCE, il est très important de respecter les délais pour qu'il puisse prévoir les poulains dans ses tournées de signalement !**

- **Le certificat de saillie**, à donner à l'éleveur après règlement de la saillie.
- **La déclaration de saillie** (souche jaune), à conserver par l'éta lonnier dans le carnet de saillie et à retourner pour le **1^{er} septembre** au SIRE.

La déclaration de premier saut (dans les 15 jours) et le carnet de saillie (en fin de saison) sont à retourner à l'adresse suivante :

**SIRE
Route de Troche – BP 3
19230 ARNAC POMPADOUR**

DÉMARCHE INTERNET

Avec votre carnet de saillie internet, réalisez l'enregistrement des déclarations de premier saut directement dans votre espace SIRE.

Une fois la DPS validée, l'éta lonnier a la possibilité d'imprimer l'attestation de saillie (AS) qu'il remet à l'éleveur. La déclaration de naissance (DN) ne pourra être, quant à elle, imprimée que par le mandataire de l'éta lon au paiement intégral de la saillie.

Pour plus d'informations :

www.ifce.fr > rubrique SIRE et démarches > Avant et après la saillie

FAIRE NAÎTRE MON POULAIN *Trait du Nord*

La déclaration de naissance doit être faite au SIRE dans les 15 jours suivant la naissance :

- Si la jument est remise à la reproduction : la naissance du poulain est déclarée par l'éta lonnier sur la déclaration de premier saut (ATTENTION assurez-vous que votre éta lonnier utilise un carnet de saillie « papier », s'il a un carnet de saillie internet, c'est à vous de faire la déclaration de naissance). Ne pas oublier de donner les informations nécessaires à l'éta lonnier (nom du poulain et date de naissance). **Vérifiez que les papiers sont bien faits en temps et en heure par votre éta lonnier !**
- Si la jument n'est pas remise à la reproduction : un formulaire de déclaration de naissance se trouve au dos du certificat de saillie 2017. Il faut ainsi compé ter ce formulaire et l'envoyer au SIRE. Il est conseillé de garder une copie de cette déclaration de naissance.
- Vous pouvez également déclarer la naissance de votre poulain en ligne à partir de votre compte SIRE.

Depuis 2017, le document d'identification des chevaux de trait devient payant ! En effet, la subvention du Ministère de l'agriculture, qui permettait la prise en charge totale du coût jusqu'en 2016, est réduite progressivement en 2017 et 2018, pour s'arrêter complètement en 2019.

Pensez à joindre à votre déclaration de naissance un chèque à l'ordre de l'IFCE de :

- 14 € si vous faites une déclaration papier et que vous optez pour une carte d'immatriculation papier
- 10 € si vous faites une déclaration internet et que vous optez pour une carte d'immatriculation papier
- 8 € si vous faites une déclaration internet et que vous optez pour une carte d'immatriculation internet

Le signalement de votre poulain et la pose de la puce doivent être effectués AVANT le sevrage, DANS LES 8 MOIS SUIVANT LA NAISSANCE, et AVANT le 31 décembre de l'année de naissance.

Lors du passage de l'identificateur, vous devez vous munir du certificat d'origines de la mère du poulain et du certificat de saillie 2017, ou d'une photocopie si vous avez adressé l'original au SIRE pour déclarer la naissance.



Depuis 2016, le signalement graphique est obligatoire pour tous les équidés. Le document d'identification devra être édité dans les 12 mois qui suivent la naissance du poulain, dans le cas contraire, celui-ci sera automatiquement exclu de la consommation humaine ! Pensez à réaliser vos démarches en temps et en heure !

Le certificat d'origines évolue également, il

s'agira d'un modèle unique pour tous les équidés, avec une reliure à œillets métalliques et une couverture de couleur variable selon l'année de naissance.

ATTENTION : lors de la réception du certificat d'origines de votre poulain, vérifiez bien qu'il est enregistré comme Trait du Nord !

En cas de problème ou pour toute question complémentaire, contacter le SIRE au 0811 90 21 31.

Tous les papiers sont à adresser à :

SIRE
Route de Troche - BP3
19 231 ARNAC POMPADOUR

REPRODUCTEURS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Certains reproducteurs (mâles ou femelles) d'origine étrangère (principalement belge et hollandaise) peuvent être approuvés à produire en Trait du Nord. Ces reproducteurs sont alors appelés « Facteur de Trait du Nord » (après approbation).

Les éleveurs souhaitant présenter des reproducteurs à l'approbation peuvent le faire :

- **Pour les femelles** : lors du concours national des femelles à Cambrai en juillet (cela n'empêche pas la mise à la reproduction avant l'approbation car pour pouvoir obtenir un poulain « Trait du Nord », il faut que la mère soit approuvée avant la naissance du poulain).
- **Pour les mâles** : lors du concours national des mâles à Cambrai en octobre ou lors de la marque complémentaire en janvier-février.

Le tarif d'approbation est de 100 € par individu, payable en 2 fractions :

- 50 € à régler à l'inscription (obligatoire pour tous les individus),
- 50 € à régler à l'approbation (si l'individu n'est pas approuvé, cette seconde fraction n'est pas à payer).

ATTENTION !! Pour pouvoir être présenté à l'approbation, l'individu doit être enregistré en France !!

Procédure d'enregistrement au SIRE

Pour enregistrer votre reproducteur étranger (mâle ou femelle) en France (SIRE), vous devez fournir les documents suivants :

- L'original du certificat d'origines et d'inscription au stud-book étranger incluant un signalement graphique et le pedigree sur trois générations,
- La traduction du signalement contenu dans le certificat d'origines,
- Un typage ADN,
- Une attestation sur l'honneur de propriété,
- Un chèque de 60 € à l'ordre de l'IFCE pour l'enregistrement au SIRE.

Une fois le dossier complet, vous devez l'adresser à :
SIRE

**Route de Troche - BP3
19 231 ARNAC POMPADOUR**

Pour les étalons saillissant sur le territoire français, la procédure de demande de carnet de saillie est la même que pour les étalons Trait du Nord.

Cas des étalons belges saillissant en Belgique

Pour être approuvés dans ce cas, les étalons belges doivent être approuvés à saillir en Belgique. La demande de carnet de saillie se fait également au SIRE mais le carnet de saillie est ensuite envoyé à la Confédération Belge du Cheval. Le propriétaire de l'étalon doit alors adhérer à cette structure pour pouvoir récupérer son carnet de saillie.

Pour plus de renseignements, contactez la Confédération Belge du Cheval au 0032 24 78 27 54.

VOS DÉMARCHES SANITAIRES AVEC LE SIRE

Détenteur en règle = protection sanitaire renforcée

Depuis 2015, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidés sont mis en place pour une sécurité sanitaire accrue, pensez à vous mettre en règle. Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner **des sanctions de 450 à 1 500 €**.



En cas de contrôle le détenteur doit pouvoir présenter :

- les documents d'identification des équidés présents sur le lieu,
- l'attestation de déclaration du lieu de détention,
- un registre d'élevage à jour avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements.

Identification des équidés

Savoir reconnaître un cheval en toutes circonstances est indispensable à la traçabilité sanitaire. Tout équidé présent sur le territoire français (né en France ou importé) doit être identifié avec :

- un transpondeur électronique,
- un document d'identification (passeport) comportant un relevé des marques naturelles du cheval (signalement),
- un numéro SIRE attestant son enregistrement au fichier central.

L'enregistrement dans le fichier central SIRE de l'équidé et de son propriétaire est obligatoire. Il est automatique lors de la première identification du cheval pour les passeports émis par l'IFCE. Dans les autres cas, la démarche doit être faite par le propriétaire ou le détenteur de l'équidé. Tout équidé introduit ou importé doit être enregistré dans les 30 jours suivant son introduction. Il doit être accompagné d'un certificat sanitaire, ou le cas échéant d'un DOCOM, établi dans le pays d'origine préalablement à son importation.

Pour savoir si votre cheval est pucé, s'il a des papiers, s'il est enregistré au SIRE : Consultez sa fiche dans Infochevaux sur www.ifce.fr. Si votre cheval n'a pas de document d'identification et/ou de transpondeur, contactez un identificateur habilité pour le faire identifier au plus vite.

Déclaration des lieux de détention

Vous devez déclarer les lieux de détention d'équidés dont vous êtes responsable, que vous soyez professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés détenus à titre permanent ou temporaire :

- par internet, dans votre espace SIRE sur www.ifce.fr
- par courrier en complétant et renvoyant au SIRE le formulaire disponible sur internet ou sur demande au 0811 90 21 31 ou par mail à info@ifce.fr.

Déclaration du vétérinaire sanitaire

Si un lieu accueille 3 équidés et +, un vétérinaire sanitaire doit être déclaré à la DD(CS)PP du département de votre lieu de détention. Rapprochez-vous de votre vétérinaire traitant, celui-ci doit être habilité en tant que vétérinaire sanitaire dans ce département. Vous pouvez compléter le formulaire afin de déclarer le vétérinaire sanitaire choisi sur www.ifce.fr.



Tenue du registre d'élevage

Tout détenteur doit tenir un registre d'élevage contenant tous les renseignements à jour concernant le lieu de détention et les équidés présents. Celui-ci comporte 5 chapitres permettant de synthétiser les informations essentielles relatives au lieu de détention, au suivi des mouvements des équidés, les soins et l'entretien qui leur sont apportés et de tracer les interventions vétérinaires (médication). Vous trouverez un modèle de registre d'élevage à télécharger sur www.ifce.fr. Un outil de suivi

des mouvements en ligne, gratuit et optionnel est disponible dans l'espace SIRE de tout détenteur enregistré.

Gestion de la fin de vie

La gestion de la fin de vie d'un cheval doit être anticipée afin que les précautions nécessaires soient prises, notamment d'un point de vue sanitaire.

Eligibilité à la consommation humaine

Conformité du document

Afin de pouvoir être abattu pour la consommation humaine :

- les animaux nés avant 2009 doivent :
 - avoir été identifiés avant le 01/01/2010 ;
 - avoir un feuillet traitement médicamenteux inséré avant le 01/01/2010 ;
 - être pucés.
- les animaux nés après 2009 doivent avoir été identifiés et pucés dans les 12 mois suivant leur naissance.

Remplissage du feuillet

En cas d'exclusion définitive, la partie II du feuillet est renseignée par le vétérinaire et/ou le propriétaire.

Les traitements excluant l'équidé pendant 6 mois de la filière viande doivent être consignés par le vétérinaire en partie III du feuillet.

Toute exclusion de la consommation humaine doit être obligatoirement enregistrée dans la base SIRE :

- par le vétérinaire à partir de son espace SIRE sur www.ifce.fr pour une exclusion temporaire ou définitive
- par le détenteur ou propriétaire via l'envoi d'une copie du feuillet traitement médicamenteux au SIRE.

Équarrissage

A la mort de l'équidé, contactez l'équarrisseur de votre secteur pour l'enlèvement du cheval :

- par internet : réglez en ligne les frais d'équarrissage de votre équidé, bénéficiez d'un tarif par département mutualisé et négocié par l'ATM et facilitez la traçabilité dans la base SIRE.
- par téléphone : l'équarrissage doit prendre en charge le document d'identification de votre cheval et le retourner au SIRE pour enregistrement de la mort. Si vous souhaitez le récupérer, joignez votre demande et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.
 - Si toutefois les documents de l'équidé n'ont pas été transmis à l'équarrisseur, envoyez-les au SIRE pour enregistrement.
 - Si vous êtes propriétaire d'un cheval qui n'a pas été enregistré comme mort, déclarez sa mort auprès du SIRE par internet ou par courrier.

Informations non contractuelles susceptibles d'évoluer selon la réglementation en vigueur. Plus d'informations sur www.ifce.fr

Liste des adhérents au Syndicat du cheval Trait du Nord

A			
ADONEL	Lucile	67, route d'Hazebrouck	59 660 MERVILLE 03 28 48 39 40
AGACHE	Annie-Claude	19, rue de l'Olizier	59 239 THUMERIES 03 20 86 35 19
AGACHE	Joseph	19, rue de l'Olizier	59 239 THUMERIES 03 20 86 35 19
AUBLIN	Augustin	Ferme de Fontaine au Tertre	59 271 VIESLY 06 43 07 67 92
AUBLIN	François	Ferme de Fontaine au Tertre	59 271 VIESLY 07 62 22 94 39
AUBRIT	Elise	677, rue des Sarts	59 310 COUTICHES 06 74 20 45 27
B			
BAILLY	Georges	8, rue des Vignes	21 200 MEURSANGES 03 80 26 69 80
BAR	André	3, rue de la Vallée	02 450 FESMY LE SART 03 23 60 07 95
BAR	André	3, rue de la Vallée	02 450 FESMY LE SART 03 23 60 07 95
BAURAIN	Frédéric	9, rue de Théroouanne	62 960 LAIRES 06 09 60 15 71
BAZELIS	Bernard	5, chemin des Millionnaires	62 220 CARVIN 06 87 73 94 64
BEAUGEOIS	Dominique	4 rue Warloy	80 560 HARPONVILLE 03 22 76 42 51
BELLEMONT	Jean-Marc	40, rue Jules Ferry	59 111 HORDAIN 03 27 27 06 46
BEUCKELAERE - DULONGCOURTY	Véronique	16, Verduyster-Straete	59 380 COUDEKERQUE VILLAGE 03 28 26 91 56
BEZE	Patrick	La Forge - 4, rue d'Haussy	59 730 SAINT PYTHON 06 20 69 65 77
BIZOUARD	Florian	Huilly	21 230 ALLERY 03 80 84 17 76
BLONDIAU	Bertrand	261, rue d'en haut	59 144 GOMMEGNIES 06 80 34 87 04
BOETE	Jean-Florent	536, rue d'en Haut	62 460 DIEVAL 03 21 41 52 95
BOUTILLIER	Jean-Pierre	1, Le Chauffour	59 440 FLAUMONT WAUDRECHIES 03 27 61 31 02
BOY	Fanny	351, rue de la Gaillarderie	59 710 MERIGNIES 06 06 54 92 42
BRAEM	Alain	7, rue Princesse	59 000 LILLE 03 20 06 68 80
BRECHIGNAC	Christian	47, rue de la Passementerie	59 242 TEMPLEUVE 06 15 47 62 24
BRIOS	Alain	65, rue de Crécy	62 140 BREVILLERS 03 21 06 56 98
BRUNAUX	Jean-Michel	1213, rue de la Vacquerie	59 246 MONS EN PEVELE 03 20 59 26 88
BULOT	Laurent	185, rue des haies de Bailleul	59 144 GOMMEGNIES 06 87 13 91 24
BULTEZ	Stéphane	138, av. Maurice Thorez - Appt 11	59 282 DOUCHY LES MINES 06 24 37 20 36
BUNS	Laurent	4, rue des Dames	59 181 STEENWERCK 03 28 40 41 65
C			
CANONNE	Cyril	49, rue Delhaye	59 148 FLINES LEZ RACHES 06 47 80 26 93
CARBONNIER	Pierre	Chemin des Grands Masys	59 970 FRESNES SUR ESCAUT 03 27 34 52 18
CARPENTIER	Didier	745, rue du Long Buhot	59 199 BRUILLE SAINT AMAND 03 27 34 16 91
CAUCHY	Michel	74, rue Barbeau	59 144 GOMMEGNIES 03 27 49 84 62
CHOMEL	Benoît	Le Village	07 340 VINZIEUX 06 46 09 41 62
CHRISTIANN	Guy	160, route de Merville	62 120 AIRE SUR LA LYS 03 21 95 94 69
CONTESSÉ	Cyril	9, rue de la Cure	59 440 DOURLERS 06 37 99 51 04
CORBIER	Gaston	640, rue du Moulin	59 310 FAUMONT 03 20 59 27 07
CORBIER	Mélanie	12, hameau d'Occoche	62 130 MAISNIL 06 87 63 92 83
CORBIER	Odette	640, rue du Moulin	59 310 FAUMONT 03 20 59 27 07
CORBIER	Pascal	677, rue des Sarts	59 310 COUTICHES 06 10 18 05 54
CROMBEZ	Arnaud	Les Cretiers - 16, la Pairée	59 219 ETROEUNGT 03 27 59 27 03
CUVELIER	Johann	73, rue de l'Eglise	59 144 AMFROIPIRET 03 27 63 17 95
CUVELIER	Sébastien	24, rue de Poix	59 288 PREUX AU BOIS 06 20 73 48 63
D			
DA SILVA	Benjamin	19B, le Clos de la Ferme	59 221 BAUVIN 06 86 52 48 35
DAVID	Damien	143, rue Colbert	59 650 VILLENEUVE D'ASCO 03 20 59 62 29
DE BASTOS SILVA	Carlos	19B, le Clos de la Ferme	59 221 BAUVIN 06 38 48 15 88
DEBACKER	Alexis	Chemin du Ringsloot	59 254 GHYVELDE 06 49 08 00 85
DECAUDIN	Magalie	18, rue du Carry Droit	02 800 TRAVECY 06 40 71 17 75
DECHERF	Jean-Louis	1473, rue du Biez	59 193 ERQUINGHEM LYS 06 05 45 71 86
DECOBECQ	Jean-Norbert	29, rue de Peruwelz	59 199 HERGNIES 03 27 36 02 69
DECONINCK	Jean-Marie	22, rue de Sercus	59 190 MORBECQUE 03 28 49 91 95
DEFOSSEZ	Francis	40, rue Maurice Camier	59 277 RIEUX EN CAMBRAISIS 03 27 37 00 03
DEGRAEVE	Jacques	525, rue de la Libération	59 242 GENECH 03 20 84 64 79
DEHEUL	Cassandre	19, rue de l'Olizier	59 239 THUMERIES 03 20 86 35 19
DEHEUL	Valérie	1, rue Pierre et Marie Curie	62 121 COURCELLES LE COMTE 06 26 30 04 48
DEHEUL	Vanille	19, rue de l'Olizier	59 239 THUMERIES 03 20 86 35 19

DEHEUL	Vincent	1, rue Pierre et Marie Curie	62 121	COURCELLES LE COMTE	06 66 14 58 49
DEHEZ	René	57, rue du Centre	59 144	GOMMEGNIES	06 32 65 06 52
DELANGUE	André	699, rue des Rassarts	59 230	ROSULT	03 27 48 53 36
DELANGUE	Didier	852, route de Bailleul	59 190	CAESTRE	03 28 40 23 40
DELANGUE	Vincent	783, rue de Waeghebrugge	59 114	TERDEGHEM	06 32 33 21 64
DELATTRE	Laurent	1 076, route d'Houllefort	62 142	BELLE HOULLEFORT	03 21 87 36 11
DELCROIX	Jean-Marie	475, rue Guillaume	59 570	OBIES	03 27 66 90 42
DELERUE	Céline	9, rue Haute	62 600	BEUVRY	06 95 43 20 05
DELMOTTE	Cloé	12, rue du Rivage	62 150	BEUGIN	07 87 86 27 16
DEMAESSCHALCK	Marie-Thérèse	56, rue du Vieux Cimetière	59 278	ESCAUTPONT	07 51 69 92 66
DEMAILLY	Catherine	52, rue de Lens	62 490	IZEL LES EQUERCHIN	03 21 22 34 28
DEMAN	Guerric	Ferme des Bonshommes	02 130	SERINGES ET NESLES	03 23 82 23 87
DEMEURE	Claude	43, rue de l'Eglise	59 330	SAINTE REMY DU NORD	03 27 66 29 78
DENAES	Guy	6, place du Vieux Château	59 190	CAESTRE	03 28 40 24 21
DENAES	Marie	6, place du Vieux Château	59 190	CAESTRE	03 28 40 24 21
DENQUIN	Luc	35, square Georges Brassens	59 251	ALLENES LES MARAIS	06 09 24 04 54
DERAVEE	Maxime	1085, rue de Bailleul	59 299	BOESCHEPE	03 28 41 84 77
DESMARESCAUX	Raymonde	331, rue du Général de Gaulle	59 830	BOUVINES	03 20 41 30 74
DESMONS	Etienne	80, rue Basse Fosse	59 158	MAULDE	03 27 26 14 09
DESMONS	Lucie	80, rue Basse Fosse	59 158	MAULDE	03 27 26 14 09
DESWARTE	Marc	600, route de Furnes	59 254	GHYVELDE	03 28 26 50 57
DOLEZ	Christian	2, résidence Romain Rolland	59 233	MAING	03 27 24 45 41
DRUET	Guy	599, route du Frêchet	31 220	MARIGNAC LASPEYRES	05 61 87 71 15
DUJARDIN	Anne-Marie	Ferme de Germignies	59 167	LALLAING	03 27 80 42 58
DUJARDIN	Philippe	24A, rue Joyeuse	59 148	FLINES LEZ RACHES	07 51 68 67 20
DUPONT	Loïc	211, rue Jean Jaurès	59 199	BRUILLE SAINT AMAND	06 78 06 42 62

E

EARL	Blanc Ballot	4, rue d'Huquinvillie	59 242	CAPPELLE EN PEVELE	03 20 59 33 36
EARL CHEVALAIT		La Moisière	61 500	CHAILLOUE	02 33 36 68 30
EARL DE LA DOUANE	DESMONS Bertrand et Etienne	1062 Grand rue	59 158	MAULDE	06 74 00 52 26

F

FACHE	Jacques	14, rue des Hauts Champs	59 163	THIVENCELLE	06 76 22 91 31
FAUQUEMBERGUE	Jean	76, rue de Mons	59 570	LA LONGUEVILLE	03 27 66 00 03
FIEVET	Blandine	3, rue Pasteur	59 252	WASNES AU BAC	03 27 44 19 33
FLAMENT	Arnaud	1, rue d'Aire - Fond de Belval	62 310	HERNICOURT	03 21 03 49 55
FORET	Dominique	2, rue du Bois	62 310	MAISONCELLE	03 21 41 87 33

G

GAEC DE LA MARLIÈRE	DEMEURE Jérôme et Damien	1 847, rue de Beaufort	59 620	FERRIERE LA GRANDE	06 15 53 86 84
GAEC DE MONTIGNY		27, rue de Montigny Ferme du Bois du Hêtre	62 770	AUCHY LES HESDIN	03 21 04 85 82
GAEC DUPAQUIER POSANGES		Route Départementale 905	21 350	POSANGES	06 17 92 76 48
GAÏDA	François	109, rue du Bas Marais	59 530	VILLEREAU	06 74 33 77 12
GAMOT	Audrey	29, rue Jean Jaurès	62 150	FRESNICOURT LE DOLMEN	
GHISLAIN	Philippe	8, allée de l'Hirondelle	59 269	SEPMERIES	06 08 98 92 26

GODIN	Jean-Christophe	106, rue de Saint Aybert	59 163	THIVENCELLE	06 10 49 06 86
GODIN	Raymond	26, rue de Saint Aybert	59 163	THIVENCELLE	03 27 45 53 46
GOLIASSE	Wivina	211, rue Jean Jaurès	59 199	BRUILLE SAINT AMAND	06 33 28 62 18
GRAVEZ	Michel	4 bis, Le Petit Moulin	59 440	SAINTE AUBIN	03 27 61 82 48
GRIFFARD	Michel	90, route de Genech	59 830	CYSOING	06 70 31 58 47
GRUSON	Catherine	551, Petit Chemin du Temple	59 670	WINNEZEELE	03 28 43 36 34
GRUSON	Damien	646, rue de l'Haut Blé	59 940	LE DOULIEU	03 28 49 30 62
GUERARD	Pierre	165, route de Forges	76 750	BUCHY	02 35 34 00 44

H

HERREMAN	Bernard	7, avenue du général Leclerc	59 470	WORMHOUT	07 77 30 15 94
HOURIEZ	Didier	14, rue du Bout de Bas	27 480	LYONS LA FORET	07 61 01 60 72
HOUVENAGEL	Jean-Sébastien	2 065, route du Mont des Cats	59 270	FLETRE	06 70 56 06 77

I

INSTITUT DE GENECH	BAUDUIN Pascal	Rue de la Libération	59 242	GENECH	06 70 61 96 38
--------------------	----------------	----------------------	--------	--------	----------------

J					
JONCKHEERE	Johny	Le Trounoir - Stokstraat 67	B-8650	KLERKEN	+32 495 54 97 97
K					
KOTYLAK	G�rard	38, rue Edme Millot	21 350	VITTEAUX	06 27 37 00 09
L					
LABOUREUR	Isabelle	59, rue de la T�te Noire	59 145	BERLAIMONT	06 75 54 61 91
LACOSTE	Andr�	9, rue d'Aousious	65 400	ARRENS MARSOUS	05 62 97 14 40
LAMBERT	Jean-Bernard	13, rue du Vieux Cimeti�re	02 270	SONS ET RONCHERES	03 23 20 86 67
LAMENDIN	G�rard	76, rue de Bersillies	59 149	BOUSIGNIES SUR ROC	06 74 36 05 30
LAMERAND	Pascal	55, rue de la Bouchaude	62 840	LAVENTIE	06 85 33 79 62
LAMPIN	Cyril	264, rue du 19 mars	62 150	LA COMTE	03 21 04 62 30
LARIDANS	Marcel	15, rue Principale	62 560	COYECQUES	03 21 95 54 11
LEBOIS	Bernard	6, impasse Mercier	59 620	AULNOYE AYMERIES	03 27 67 65 08
LEBRUN	Jacqueline	6, rue de Feuqui�res	80 131	HARBONNIERES	03 22 85 80 27
LEJEUNE	Pierre	1, rue Beaurain	62 990	LEBIEZ	06 69 48 08 73
LELIEVRE	Louis	26, impasse Montus	59 246	MONS EN PEVELE	03 20 84 97 65
LENNE	Guy	67, rue du Grand Bois Hure	62 170	BOISJEAN	06 11 61 49 50
LEPOINT	Pierre	30, rue de Bavay	59 570	LA LONGUEVILLE	03 27 68 12 62
LOMBARD	Lo�c	2, rue Hurtebise	02 140	HAUTION	03 23 91 00 46
LOUVRIER	Jean-Pierre	16, hameau de la T�te Noire	59 145	BERLAIMONT	03 27 67 69 39
M					
MALIM	Mehdi	1, Schapebrugge Straete	59 380	WARHEM	06 30 21 12 96
MARCANT	Bernard	17, Domaine des Iris	59 285	ARNEKE	03 28 42 42 45
MARCOUX	Guy	36, rue Andr� Devin	02 500	EFFRY	03 23 97 47 09
MARKEY	Marie-Th�r�se	24, route de Bergues	59 122	REXPOEDE	03 28 68 31 60
MASQUELIER	Jean-Pierre	17, rue d'Eswars	59 161	RAMILLIES	06 87 63 68 89
MASSON	Fran�oise-Anne	38, rue Edme Millot	21 350	VITTEAUX	06 26 48 41 09
MAVRE	Marcel	18, route Manon Hameau de Montgr�sin	60 560	ORRY LA VILLE	03 44 60 60 92
MEERT	Denis	96, cit� des bons p�res	59 131	ROSIES	03 27 57 52 17
MENNECHET	Martine	6 bis, rue du Tour de Ville	02 690	URVILLERS	03 23 68 57 46
MEZZALUNA	Renzo	80, rue de la Passerelle	59 190	MORBECQUE	06 76 47 97 13
MONSTERLEET	Serge	820, rue du Schacken	59 670	NOORDPEENE	03 28 42 36 78
MONTULET	Aur�lie	5, place du Puisard	2 040	ITANCOURT	06 75 96 65 17
MOREAU	Michel	397, chemin Vincent La Cr�che	59 270	BAILLEUL	03 28 41 08 73
MORMENTYN	St�phanie	98, boulevard Lafayette	62 100	CALAIS	03 21 96 48 29
MORTELECQUE	Eug�ne	7, rue du Marais	59 251	ALLENNES LES MARAIS	03 20 90 38 57
MORTELECQUE	Ludovik	7 bis, route de Camphin	59 112	CARNIN	03 20 54 30 21
MORTELECQUE	Marc	5, rue de la France	59 112	ANNOEULIN	06 23 38 13 23
MORTELECQUE	Sarah	7 bis, route de Camphin	59 112	CARNIN	03 20 54 30 21
N					
NECAILLE	Francis	2, vieille Route	59 440	SAINT HILAIRE SUR HELPE	03 27 61 25 91
NOEL	Didier	11, rue du Cul de Sac	62 120	WITTERNESSE	03 21 95 81 59
P					
PARENT	Thierry	495, route de Cassel	59 670	OUDEZEELE	06 33 18 37 04
PETIT	Julien	71, rue de la Gare	60 490	RESSON SUR MATZ	03 44 20 90 61
PIOFFRET	Eric	44, rue Saint Maur	75 011	PARIS	01 49 01 32 16
PLOUCHART	Marie-Andr�e	29, rue Haute	59 530	LOUVIGNIES-QUESNOY	03 27 29 83 02
PONCHAUT	Jean-Luc	24, rue du Calvaire	62 860	INCHY EN ARTOIS	03 21 59 60 80
PRONIER	Armelle	14, Chemin de Rubrouck	59 470	LEDRINGHEM	07 77 30 15 94
PRUVOST	Pierre	27, rue de Montigny Ferme du Bois du H�tre	62 770	AUCHY LES HESDIN	03 21 04 85 82
Q					
QUENNESSON	Francis	7, rue du Ch�teau	59 144	PREUX AU SART	06 69 40 16 98
R					
RAMEZ	Jean-Pierre	70, rue Pierre Vanderbecq	59 233	MAING	09 52 41 84 92
RAMEZ	Lo�c	70, rue Pierre Vanderbecq	59 233	MAING	06 10 19 44 21
RAMEZ	St�phane	Appt 21 - 11, av du docteur Schweitzer	59 880	SAINT SAULVE	06 18 87 38 09
ROSELEUR	Jean-Pierre	10, Place Fernand Wargnie	59 244	CARTIGNIES	03 27 57 65 20
ROUFFELAERS	Ludovic	1 508, rue de Wylder	59 670	OUDEZEELE	06 11 61 58 10

ROUSSEL	Jacques	1196, rue de Godewaerswelde	59 270 BERTHEN	03 28 49 45 24
RUNET	Jean	51, rue de la Crête	59 650 VILLENEUVE D'ASCO	03 20 61 06 73

S

SAINTOBERT	François-Xavier	42 ter, rue Henri Durre	59 172 MASTAING	06 66 75 67 04
SCHRAMME	Christian	8 bis, Hameau du Lac Les Moères	59 122 GHYVELDE	03 28 26 88 29
SEULIN	Matthieu	24, rue de l'Égalité	59 172 ROEULX	06 79 81 27 09
SIMON	Evelyne	3, rue Angèle Prudhon	21 200 CHEVIGNY EN VALIERE	03 80 21 45 28
SPRIET	Yves	57, rue du Vieux Cimetière	59 278 ESCAUTPONT	06 99 31 24 02
STOUVENIN	Anthony	1 275, route de Beaurepaire	59 244 CARTIGNIES	06 73 06 60 09
STOUVENIN	Jean-Louis	1 490, chem. des Grands Sarts	59 244 CARTIGNIES	03 27 59 83 69

T

TASSOU	Francis	7, route de Saint Aubin	59 620 SAINT REMY CHAUSSEE	03 27 67 67 04
TOPART	Benoit	3, rue du Cornet	80 240 NURLU	06 86 18 34 08
TOPART	Carole	4, rue du Pont	62 860 SAUDEMONT	06 68 60 32 00
TOPART	Nicole	2, rue des Cressonnières	62 860 SAUDEMONT	03 21 48 35 82
TRINEZ	Patrick	12, rue du Mazet	59 830 COBRIEUX	03 20 84 64 31
TROUART	Jean	101, rue de la Rochelle	59 173 BLARINGHEM	03 28 43 26 42
TROUILLET	Hervé	6, chemin de la Gadelière	59 500 LANDRECIES	03 27 77 10 71
TURCK	Claude	122, Grand rue	59 940 LE DOULIEU	03 28 48 84 18

V

VALLOIS	Dylan	9, allée Dupire	59 246 MONS EN PEVELE	06 83 59 81 43
VAN VOOREN	Anne-Marie	2, chemin des Vignerons	59 145 BERLAIMONT	03 27 62 74 80
VAN VOOREN	Jacques	2, chemin des Vignerons	59 145 BERLAIMONT	03 27 62 74 80
VANDEN- DRIESSCHE	Bernard	733, rue Paul Pavot	59 730 VERTAIN	06 71 01 65 26
VANGENEBERG	Genevieve	340, rue des Bauduins	59 226 LECELLES	03 27 48 01 80
VANGENEBERG	Patrick	186, rue des Bauduins	59 226 LECELLES	06 71 72 78 86
VANROY	Jean-Charles	28 grand rue	62 450 GREVILLERS	03 21 24 91 50
VANUXEM	André	619, route d'Houtkerque	59 670 WINNEZEELE	03 28 40 91 76
VERDIERRE	Frédéric	2, rue de Villers	59 169 ERCHIN	03 27 89 71 09
VERLOO	Romuald	44, route de Maroilles	59 550 TAINSIERES EN THIERACHE	06 71 07 57 17
VERMON	Régis	218 ter, rue de Wervicq	59 560 COMINES	03 20 39 11 20





Calendrier des Concours 2018

1 - CONCOURS D'ÉLEVAGE

1a - CONCOURS LOCAUX

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| • STEENVOORDE (59) | DIMANCHE 13 MAI 9H |
| • ST AMAND LES EAUX (59) | SAMEDI 26 MAI 14H30 |
| • GENECH (59) | SAMEDI 02 JUIN 9H |
| • BAVAY (59) | JEUDI 07 JUIN 14H30 |
| • FESMY LE SART (02) | DIMANCHE 24 JUIN 10H |
| • ALBERT (80) | JEUDI 5 JUILLET 14H30 |
| • ARNEKE (59) | SAMEDI 14 JUILLET 10H |

1b - CONCOURS SPECIAL (Femelles)

- | | |
|----------------|--|
| • CAMBRAI (59) | SAMEDI 21 JUILLET À 14H
ET DIMANCHE 22 JUILLET À 9H |
|----------------|--|
- Le défilé aura lieu sur la Grand' Place à 15h

1c - CONCOURS DES POULAINS ET ÉTALONS

- | | |
|----------------|-----------------------|
| • CAMBRAI (59) | SAMEDI 6 OCTOBRE À 9H |
|----------------|-----------------------|

2 - CONCOURS D'UTILISATION

CONCOURS LOCAUX

Tous les concours sont ouverts aux Boulonnais et Trait du Nord mâles, hongres et femelles (fermés à la catégorie raciale « Cheval de Trait »).

- | | |
|--------------------------------|--|
| • SAINT HILAIRE SUR HELPE (59) | SAMEDI 19 MAI |
| • GENECH (59) | SAMEDI 02 JUIN |
| • TILLOY LES MOFFLAINES (62) | VENDREDI 08 JUIN |
| • COYECQUES (62) | SAMEDI 30 JUIN |
| • QUAEDYPRE (59) | DIMANCHE 15 JUILLET |
| • GUESCHART (80) | DIMANCHE 26 AOUT |
| • FINALE (Lieu à confirmer) | SAMEDI 29 SEPTEMBRE
(FINALE INTERRÉGIONALE) |

Nota : il n'est pas prévu de concours de race. Chaque cheval aura le droit de participer à deux concours locaux. L'accès à la finale s'obtient sur qualification lors de ces concours locaux.

3 - CONCOURS D'ATTELAGE JEUNES CHEVAUX

3a - CONCOURS OFFICIEL S.H.F.

- LA CAPPELLE (02) DIMANCHE 24 MARS
- MOYVILLERS BOIS DE LIHUS (60) DIMANCHE 1ER AVRIL
- PONPOINT (60) DIMANCHE 29 AVRIL
- SACY-LE-GRAND (60) DIMANCHE 20 ET LUNDI 21 MAI
- LIEVIN (62) SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 MAI
- CONTY (80) DIMANCHE 10 JUIN
- LAMBRES-LEZ-DOUAI (59) DIMANCHE 17 JUIN
- HEILLY (80) SAMEDI 30 JUIN ET DIMANCHE 1^{ER} JUILLET
- BEURAIN (59) SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUILLET
- COMPIEGNE (60) DIMANCHE 25 AOÛT
- LE QUESNOY (59) SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 SEPTEMBRE
- BRETEUIL (60) DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

3b - FINALE NATIONALE

- COMPIEGNE (60) SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 OCTOBRE

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE - PARIS (75)

SAMEDI 24 FEVRIER AU DIMANCHE 04 MARS

CONCOURS DE DÉBARDAGE - CHÂTEAU DE DOMPIERRE (59)

MARDI 8 MAI

MEEI-FEEST - STEENVOORDE (59)

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 MAI

ROUTE DU MAROILLES (59)

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN

TERRES EN FÊTE - TILLOY-LES-MOFFLAINES (62)

DU 8 AU 10 JUIN

CONCOURS D'ATTELAGE DE LAMBRES LES DOUAI (59)

DIMANCHE 17 JUIN

FOIRE DE LIBRAMONT (BE)

DU 27 AU 30 JUILLET

CONCOURS NATIONAL DU CHEVAL BOULONNAIS - SAMER (62)

SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUILLET

FÊTE DU CORDEAU - BOESCHEPE (59)

DIMANCHE 12 AOÛT

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LABOUR - FOUGÈRES (35)

DU 7 AU 9 SEPTEMBRE

CONCOURS DES ÉTALONS BOULONNAIS - SAMER (62)

SAMEDI 22 SEPTEMBRE

72H DU TRAIT ATTELÉ - LA CAPPELLE (02)

DU 19 AU 21 OCTOBRE

ATTENTION : tous les chevaux participants à des manifestations doivent être pucés et à jour de leurs vaccinations.



Le Trait du Nord : un cheval puissant et polyvalent qui excelle également sur les terrains de concours, dans des épreuves sportives.



ANNUAIRE des étalons Trait du Nord

26^{ÈME}
ÉDITION
2018



**SYNDICAT D'ELEVAGE
DU CHEVAL
« TRAIT DU NORD »**

348 rue de la Libération
59242 GENECH
Tél. : +33 (0)6 48 97 43 05
traitdunord@orange.fr
www.trait-du-nord.com

ifce
institut français
du cheval
et de l'équitation



5 rue Henri Daussey
80000 AMIENS
Tél. : +33 (0)3 22 52 42 05
Tél. : +33 (0)7 64 23 42 80
nathalie.vasseur@ifce.fr
www.ifce.fr

contact@enrx.fr
www.enrx.fr
www.plantonsledecor.fr

espaces
naturels
régionaux

Centre régional de
ressources génétiques

Chemin de la ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq
tél : +33(0)3 20 67 03 51
crrg@enrx.fr



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



Parc
naturel
régional
du Camp de
France



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escout



Région
Hauts-de-France

ENR¹ est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.

Directeur de la publication : Ghislain Cambier, Président d'ENRx
Directeur de la rédaction : Jean-Louis Thomas, Directeur général d'ENRx
Coordination : Michel Marchyllie, Directeur du CRRG
Suivi éditorial : Florent Piedanna
Photographies : Samuel Dhote, ENRx, PNR Scarpe-Escout, Yves Spriet, Olivier Bernard, Armelle Renard, Pauline Chevalier, Ton Van Der Weerden, Amélie Marko, Valérie Tesson, Cassandre Deheul, Claire Doubre
Mise en page : Stéphane Descamps
Impression : Qualit'Imprim
Dépôt légal Février 2018

Avec le soutien de :



Région
Hauts-de-France

Nord
le Département

Pas-de-Calais
Le Département

